

## Poursuivre la réforme pour préserver la qualité du référentiel comptable tunisien



En 1996, lorsque la Tunisie a eu la clairvoyance d'opter pour une réforme qui s'inspire du corpus des normes comptables internationales tout en maintenant un système à plan comptable formalisé, elle a fait figure de pionnière ; ce qui a été à l'honneur de la profession comptable tunisienne.

Aujourd'hui, 3 ans après, le corpus des normes comptables internationales qui a largement inspiré nos normes comptables a considérablement changé au point de créer un gap important avec le système comptable des entreprises de 1996.

Ces nouveaux écarts s'ajoutent aux gaps inhérents au caractère inachevé de notre réforme.

Pour illustrer cette évolution, retenons quelques repères :

### 1) Nouvelle méthodologie de rédaction des normes :

Un des changements les plus importants porte probablement sur la méthodologie de conception et de rédaction des normes. Alors que les normes tunisiennes sont inspirées de textes rédigés de façon austère et synthétique sans exemples d'illustration, ce qui rend leur étude difficile et fait de la comptabilité une discipline ésotérique, les nouvelles normes internationales, bien que d'abord toujours difficiles, sont néanmoins illustrées de nombreux exemples qui aident considérablement à la compréhension des concepts.

### 2) Approches et méthodes comptables :

Sur le plan des logiques et méthodes comptables, les changements sont encore plus spectaculaires.

A titre simplement indicatif, on peut évoquer :

- La composition des états financiers a intégré l'état de variation des capitaux propres et le résultat par action inclus en Tunisie, ce qui n'est pas sans réduire de leur importance, en notes ;
- La distinction entre provisions et ajustements de valeurs des actifs : les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain alors que ce que nous appelons provision pour dépréciation n'est, selon la logique de l'IASC, qu'un ajustement de la valeur comptable d'un actif.
- La détermination de la valeur recouvrable comme étant le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou du groupe d'actifs constituant une unité génératrice de trésorerie et sa valeur d'usage calculée à partir des cash-flows actualisés.
- La définition de la date de publication des états financiers comme étant la date d'autorisation de leur première publication et l'institution de l'obligation de mentionner cette date dans les états financiers, l'organe qui a donné l'autorisation et si lesdits états peuvent être modifiés ultérieurement par un autre organe de la société.

### **3) Indicateurs quantitatifs :**

- Le volume des normes internationales a pratiquement doublé en 3 ans.
- A ce jour, les trois quarts des textes de normes qui ont inspiré la rédaction des normes tunisiennes ont été modifiés.

Quant au gap inhérent au caractère inachevé de la réforme, il suffit d'énumérer quelques domaines majeurs qui n'ont pas encore fait l'objet de normes comptables officielles :

- La consolidation ;
- La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés (les impôts différés) ;
- Les contrats de location.

En l'absence de ces normes, l'objectif d'image fidèle assigné aux états financiers et les qualités caractéristiques qui leur sont attribués restent hors de portée.

En fait, il ne suffit pas d'être à la pointe du progrès à un instant donné, il est encore plus important de s'y maintenir.

En sachant que dans ce domaine l'évolution est très rapide et que l'accumulation des progrès se déroule à un rythme très fort, l'IASB déclarant d'ailleurs que ses normes, je cite, «sont constamment révisées» et tout en rendant hommage à la réforme de 1996 qui, étant à l'origine d'une mutation majeure, a transporté la comptabilité tunisienne dans une nouvelle galaxie comptable, il est aujourd'hui claire que le référentiel comptable tunisien risque d'être désuet à défaut d'activation rapide du Conseil National de la Comptabilité.

Une autre réflexion méritant d'être approfondie serait d'opter pour l'adoption pure et simple du corpus des normes comptables internationales.

**Abderraouf YAICH**